

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES **DU MAIRE**

AT2024/0032

Le maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, 2213-1, 2213-2,

Vu le code de la route,

En raison de travaux de **réhabilitation d'une grange, au 7 rue des petits vergers**, par l'entreprise SARL ROCHETTE Christophe, entreprise de maçonnerie, ZA Pérache 63114 COUDES.

Article 1

Le haut de la rue des petits vergers, au niveau du N° 7, ainsi que le passage communal situé le long du bâtiment concerné, sera interdite à la circulation au droit du chantier, durant **2 mois, soit du 3 juin au 3 août 2024**.

L'entreprise travaillera de 7h à 16 h du lundi au jeudi et de 7h à 13 h le vendredi.

L'entreprise pourra occuper le domaine communal au-delà de ces horaires, lorsqu'elle coulera la dalle.

Article 2

Le stationnement, le passage piéton seront interdits dans la partie concernée.

Article 3

La pré-signalisation et la signalisation nécessaires pour permettre l'application de la présente décision seront mise en place.

Article 4

Ampliation de cet arrêté sera transmise à la brigade de gendarmerie de ROMAGNAT.

ARRÊTE ANNULE ET REMPLACE L'AT 2004/00029

Fait à Tallende, le 24 juin 2024

L'Adjoint délégué,

Patrick MARCHAT

